

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**AMENAGEMENT  
DE L'ESPACE  
COMMUNAUTAIRE  
- Domaine de Cély -  
Acquisition d'emprises de  
deux bassins de stockage  
et d'infiltration des eaux  
pluviales.**

**RAPPORTEUR  
M. le Président**

Date de convocation :  
14/09/18

Date d'affichage :  
14/09/18

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers  
votant : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

**DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDROY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamilia MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, Mme Myriam HARTOG, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Dans le cadre de la création du lotissement « Domaine de Cépy », le lotisseur a cédé à la Ville de Saint-Quentin divers équipements communs (chaussée, trottoirs, espaces verts) ainsi que deux bassins de stockage et d'infiltration des eaux pluviales situés sur les parcelles cadastrées ZI 255p et ZI 277p.

La Communauté d'agglomération étant compétente dans la gestion de ces deux bassins, la Ville de Saint-Quentin a proposé la cession de ces emprises sur une surface de plus grande importance. La surface exacte sera déterminée par un géomètre-expert.

Le lotisseur ayant rétrocédé à l'euro symbolique l'ensemble de ces emprises à la Ville de Saint-Quentin, celle-ci a décidé par délibération en date du 25 juin 2018 de rétrocéder ces emprises aux mêmes conditions, hors frais et taxes.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de décider l'acquisition à l'euro symbolique (hors frais et taxes) des emprises des bassins de stockage et d'infiltration des eaux pluviales situées sur les parcelles cadastrées ZI 255p et ZI 277p, aux conditions exposées au présent rapport ;

2°) de décider que l'acte sera rédigé en la forme administrative par la Ville de Saint-Quentin, étant entendu que les frais d'acte et les honoraires du géomètre seront à la charge de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois ;

3°) d'autoriser Monsieur le Président à remplir toutes formalités et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND







